



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 14 février 2024
Grefte_0134_Préavis édités_NS

Préavis n°7/2024

Route de Neusille : Réfection de la route ensuite des intempéries de novembre 2023

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

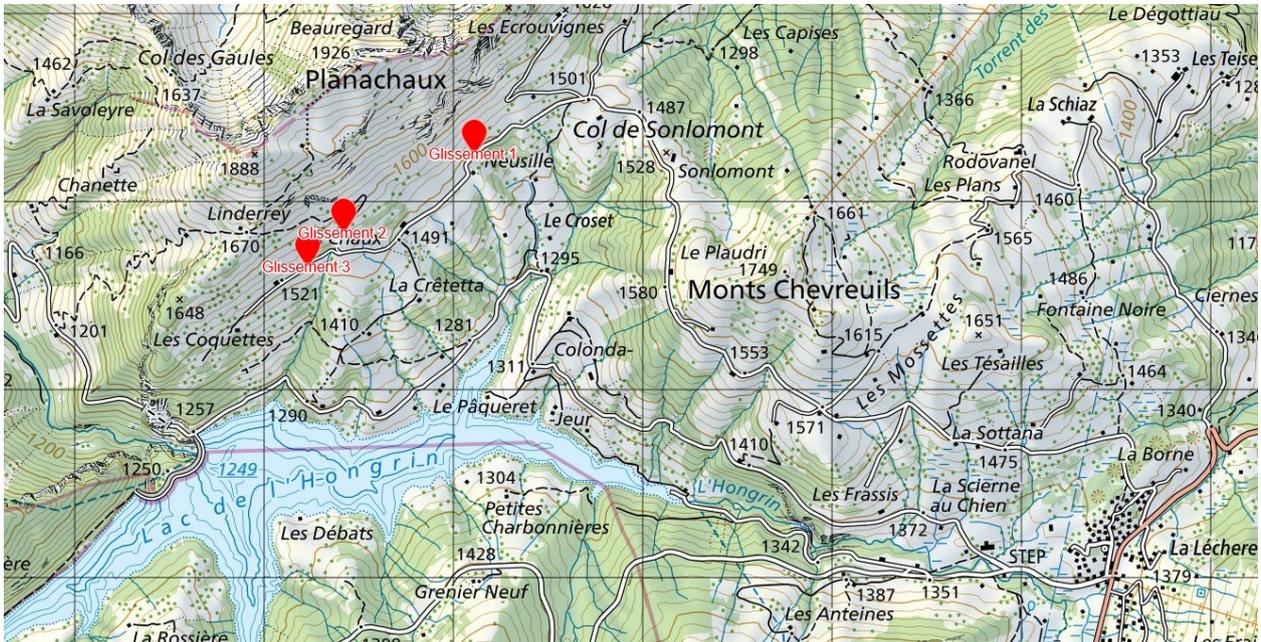
Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit pour divers travaux d'urgence, ainsi que pour un projet de sécurisation de la route de Neusille, à la suite des dégâts engendrés par les intempéries de novembre 2023.

CONTEXTE

Les pluies abondantes du 14 novembre 2023 ont provoqué d'importants dégâts sur la route de Neusille. Trois sites de glissements de terrain ont été identifiés, emportant également des captages de source privée.

La Municipalité souhaite entreprendre la réouverture de la route rapidement, dès la fonte des neiges terminée, afin de permettre l'accès aux différents alpages de Neusille. Dès les accès rétablis, l'étude pour le projet de reconstruction et de sécurisation pourra alors débuter.

SITUATION



Situation des glissements (sans échelle)



Glissement de terrain 1



Glissement de terrain 2



Glissement de terrain 3

ETAT A CE JOUR

Depuis la vision locale du 23 novembre 2023 avec le géologue mandaté ainsi que le service cantonal des dangers naturels, l'hiver s'est installé durablement. L'accès et les mesures nécessaires à faire sur place n'ont plus été possibles, ce qui a empêché de poursuivre efficacement le développement du projet. L'objectif est maintenant de pouvoir redonner un accès agricole avant la saison estivale et de pouvoir mettre sur pied le projet de réfection et de sécurisation.

À ce jour, il n'est malheureusement pas possible de chiffrer et définir de manière précise un concept d'assainissement, faute de pouvoir se rendre sur place.

L'ampleur des dégâts ainsi que les volumes de terre estimés nous obligent à étudier un concept d'assainissement prenant plus de temps que pour de simples petits glissements de terrain auxquels nous sommes plus régulièrement confrontés.

Pour ces raisons, la municipalité a décidé de présenter un préavis initial pour la phase 1, c'est-à-dire pour la réouverture grossière de la route ainsi que pour les premières études afin d'aboutir à un projet d'assainissement définitif et durable. Il est certain à ce jour qu'un préavis complémentaire sera présenté pour les phases suivantes, c'est-à-dire la reconstruction et les mesures de sécurisation de la route.

Les travaux à la charge de la commune sont exclusivement liés à la route car celle-ci est au bénéfice d'une servitude publique. Tous les travaux en lien direct avec la route seront aussi à la charge de la commune. Cependant, les travaux liés aux dégâts sur les captages de sources privées et pour la remise en état des pâturages seront supportés par les propriétaires fonciers. La commune soutiendra de façon indirecte ceux-ci en les aidant pour toutes les parties administratives et en fonctionnant comme intermédiaire (« banque »), afin d'obtenir les subventions souhaitées de manière groupée. La commune soutiendra également les propriétaires pour les procédures de demandes d'aides financières externes, par exemple au « Fonds suisse pour le Paysage ».

NATURE DES TRAVAUX

Garantir l'accès aux alpages pour cet été est essentiel. Dans une première phase, il s'agit d'ouvrir la route et d'évacuer une partie des matériaux. Les premières estimations grossières donnent des volumes de terre à évacuer ou à déplacer de plus 4'000 m³.

Des discussions sont en cours avec les divers services de l'État pour trouver si possible, à proximité, des lieux de dépose de ces matériaux car l'évacuation totale serait néfaste pour le reste de la route et constituerait un non-sens environnemental de nos jours.

Les études complémentaires seront lancées en parallèle pour déterminer les travaux nécessaires afin de garantir la sécurité à long terme de ces différents secteurs de route.

COÛT DES TRAVAUX

Les instances cantonales de l'agriculture se sont aussi rendues sur place afin d'effectuer un constat des trois sites. Le représentant de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), secteur amélioration foncière, nous a confirmé le soutien financier cantonal et fédéral à hauteur de 82% pour la remise en état de la route et de ses abords. Cette remise en état partielle justifie un amortissement du montant investi sur 20 ans, et non 40 ans, qui est la durée habituelle d'amortissement pour ce type d'ouvrage.

Route de Neusille : Réfection de la route ensuite des intempéries de novembre 2023

Nous rappelons que les chiffres mentionnés ci-dessous sont des estimations afin d'avoir une première enveloppe de financement pour les travaux de la première phase. L'étude est en cours et aucune soumission n'a encore été envoyée au moment de la rédaction de ce préavis.

Le principe de financement des travaux se résume de la façon suivante :

Récapitulatif des coûts pour la route

Travaux glissement de terrain 1	230 000.00 CHF
Travaux glissement de terrain 2	30 000.00 CHF
Travaux glissement de terrain 3	55 000.00 CHF
Divers et imprévus sur travaux env. 10 %	30 000.00 CHF
Honoraires (ingénieur, géotechnicien, environnement)	55 000.00 CHF
Total HT :	400 000.00 CHF
	TVA 8.1 % :
	32 400.00 CHF
Total TTC arrondi :	432 000.00 CHF
Subventions cantonales 49 %	211 680.00 CHF
Subventions fédérales 33 %	142 560.00 CHF
Total des subventions estimées :	354 240.00 CHF
Solde TTC à la charge de la commune :	77 760.00 CHF

Récapitulatif des coûts liés aux sources privées

Recaptage de la source - glissement 1	50 000.00 CHF
Réfection des chambre des sources - glissement 2	10 000.00 CHF
Total HT :	60 000.00 CHF
	TVA 8.1 % :
	4 860.00 CHF
Total TTC arrondi :	65 000.00 CHF
Participation des propriétaires 27 %	17 550.00 CHF
Subventions cantonales 40 %	26 000.00 CHF
Subventions fédérales 33 %	21 450.00 CHF
Total des subventions estimées :	65 000.00 CHF
Solde TTC à la charge de la commune :	0.00 CHF

CONCLUSION

Afin de permettre rapidement l'accès aux différents alpages sis le long de la route de Neusille, la municipalité vous encourage vivement à voter ce crédit afin que les travaux nécessaires à la réouverture de celle-ci puissent commencer rapidement.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal n°7/2024 du 14 février 2024;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement**
 - du montant de CHF 77'760.00 sur une période de 20 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de Neusille.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 497'000.00.
- **de financer ce montant**
 - par une subvention cantonale à recevoir d'environ CHF 237'680.00 ;
 - par une subvention fédérale à recevoir d'environ CHF 164'010.00 ;
 - par une participation du propriétaire de la source de CHF 17'550.00 ;
 - le solde, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 14 février 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :****Eric Grandjean****Sophie Matthey****Copie pour information :**

Bourse communale
service des travaux, constructions et urbanisme.